



etuRESCIF

Réseau d'excellence
des sciences de l'ingénieur
de la Francophonie

EtURESCIF

Case postale 80
CH-1015 Lausanne
Tél. : +41 21 693 20 45
Courriel : committee@eturescif.net
Site Web : <http://eturescif.net/site/fr>

Règles d'allocation de bourse

Document interne – Version 0.1

Le fond de bourse d'etuRESCIF attribue des bourses pour des projets de mobilité au sein du réseau RESCIF. Ces bourses ont vocation à faciliter la mobilité NORD-SUD des étudiants et à encourager leur participation dans les activités du RESCIF.

Candidats

Est éligible à une bourse etuRESCIF tout étudiant en cycle Bachelor ou Master dans une École membre du réseau etuRESCIF. Attention, les membres du réseau RESCIF ne sont pas forcément membres d'etuRESCIF.

Durées minimums

- 8 semaines minimum sur place dans le cas d'un projet se déroulant entièrement sur place.
- 6 semaines minimum sur place dans le cas d'un projet préparé en amont ou se prolongeant de retour dans l'institution d'origine.

Destinations éligibles

Ne sont soutenus par etuRESCIF que les projets de mobilité s'effectuant :

- Soit dans une institution membre du RESCIF.
- Soit dans une structure partenaire du RESCIF ou partenaire d'une institution du RESCIF.

Sont considérés comme partenaire du RESCIF les laboratoires conjoints du RESCIF. Sont considérés comme partenaire d'une institution toute structure qui est en mesure de justifier un lien de partenariat scientifique avec cette institution (start-ups notamment)

Sujet du Projet

Le projet de mobilité doit être un projet de stage ou de recherche. Il doit porter sur les thématiques d'etuRESCIF (Eau, Énergie, Santé, Nutrition, Urbanisme, Entrepreneuriat) et s'inscrire dans une dynamique de collaboration scientifique pour le développement. Les projets de type formation qui n'apportent pas de plus-value à la structure d'accueil ne sont pas acceptés.



etuRESCIF

Réseau d'excellence
des sciences de l'ingénieur
de la Francophonie

EtuRESCIF

Case postale 80
CH-1015 Lausanne
Tél. : +41 21 693 20 45
Courriel : committee@eturesscif.net
Site Web : <http://eturesscif.net/site/fr>

Conditions supplémentaires

Afin de garantir une répartition égale des bourses entre les institutions et notamment entre le Sud et le Nord, le comité de gestion d'etuRESCIF se réserve le droit de refuser une demande de bourse provenant d'une institution ayant déjà reçu un nombre de bourse supérieur aux objectifs fixés (2 bourses par institution par an).

Si un choix doit être effectué entre plusieurs candidatures, celles portant les projets les plus bénéfiques au RESCIF seront choisies.

Ce document entre en vigueur le 12.03.2016. Il fait office de document de référence en cas de litige sur l'acceptation d'une bourse.